

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 23 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUIN 2022

## La Ville accompagne les artistes plasticiennes et plasticiens

Avec l'ambition d'être une « cité des artistes », la Ville de Nantes, en cohérence avec l'ensemble de sa politique culturelle, apporte une attention particulière aux artistes plasticiennes et plasticiens qui vivent, travaillent ou exposent sur son territoire. Après avoir décidé en début d'année d'un soutien exceptionnel à 110 artistes suite à la crise sanitaire, après concertation, elle consolide aujourd'hui son action avec un dispositif pérenne pour la rémunération des artistes exposés dans les lieux municipaux.

### Une rémunération pour les artistes plasticiennes et plasticiens exposés dans les lieux municipaux

Afin d'encourager et de soutenir son écosystème créatif, en concertation avec les acteurs de la filière, la collectivité propose une rémunération des artistes plasticiennes et plasticiens exposés dans les lieux municipaux, en distinguant les expositions individuelles et en duo de celles collectives.



Le Temple du Goût © Rodolphe Delaroque

- Pour les expositions individuelles et en duo : une rémunération des droits d'exposition à hauteur de 1 000€ sous forme de forfait à répartir en fonction du nombre d'artistes.
- Pour les expositions collectives à partir de trois artistes : une rémunération des droits d'exposition à hauteur de 1 500€ sous forme de forfait à répartir en fonction du nombre d'artistes. En effet, une exposition collective demande un travail collectif en amont de définition du projet et une plus grande implication de chaque artiste.

Entre l'atelier Le Bras, le Temple du Goût et l'Espace 18, cette année, la Ville de Nantes va accueillir 16 expositions artistiques. **Avec 10 expositions individuelles, 2 expositions en duo et 4 expositions collectives, la rémunération des artistes plasticiens exposés dans les lieux municipaux sur l'année en cours, représente ainsi un budget de 18 000 € pour 2022.**

### En 2022, une aide exceptionnelle de plus de 150 000€ pour 110 artistes plasticiennes et plasticiens

Dans le cadre de son plan d'urgence au secteur culturel, adopté en février 2021, la Ville de Nantes a lancé en septembre 2021 un fonds de soutien exceptionnel de 150 000€ à destination des artistes plasticiennes et plasticiens les plus fragilisés par la crise sanitaire du Covid-19.

L'objectif de ce fonds était de répondre à la situation spécifique de ces artistes dont les conditions sont souvent les plus précaires du fait de l'absence de statut et de régime réellement dédié. Du fait de la crise sanitaire, la plupart des artistes ont souffert d'un arrêt de leurs activités et donc d'une baisse significative de leurs revenus (absence d'expositions et d'accès à un atelier, manque de visibilité professionnelle...). Soucieuse de garantir l'accès à la vie culturelle au sein de son territoire, la Ville de Nantes a créé ce dispositif d'aides en lien avec les organisations professionnelles dédiées aux arts visuels. Un dossier de demande d'aide et un formulaire en ligne ont permis aux artistes de décrire l'impact de la crise sur leurs activités. **Au total, 110 mandes d'artistes ont été formulées. Il a donc été proposé l'attribution d'une bourse de 1 375€ par lauréat et lauréate, au titre de l'année 2022, pour un montant global de 149 875€.**